



COMMUNE DE DURRENBACH

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal du 20 décembre 2016**

Date de convocation : **Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire,**
16 décembre 2016

Nombre de conseillers Présents : M. Damien WEISS, M. SIEDEL Dominique, Mme DUTEY Sylvie,
en exercice : 14 Mme CORDON Laurence, M. DEUBEL Denis, Mme FABACHER
Angélique, Mme HAMMENTIEN Aurélie, M. HEINRICH Thierry, M. HOH
Présents : 14 Christian, M. JEDELE Cyril, Mme Catherine KLINGLER, M. PFEIFFER
Alain, M. Denis RICHTER, Mme SCHALL Nathalie

Procuration : 0
Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Catherine KLINGLER

1. Acceptation de la démission de Mme DITTLY Liliane et versement d'une indemnité de départ volontaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2009-1594 du 18 décembre 2009 instituant une indemnité de départ volontaire pour les agents fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 5 octobre 2016 instaurant cette indemnité de départ volontaire de la fonction publique territoriale au sein de la commune de DURRENBACH,

Vu le courrier du 7 décembre 2016 de Mme DITTLY Liliane, par lequel l'intéressée sollicite sa démission de la fonction publique territoriale et sa radiation des cadres de la fonction publique territoriale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'APPROUVER la demande de démission de Mme Liliane DITTLY et sa radiation des cadres de la fonction publique territoriale à compter du 31 décembre 2016,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'arrêté de radiation des cadres pour cause de démission de l'intéressée,

D'AUTORISER le versement d'une indemnité de départ volontaire à l'intéressée, en prenant pour référence l'année 2015, conformément aux modalités définies dans la délibération du 5 octobre 2016,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au versement de cette indemnité.

2. Suppression du poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet 21,5/35ème à compter du 1er janvier 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 avril 2015 créant à compter du 1^{er} mai 2015 un emploi permanent à temps non complet (21,5/35^{ème}) d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,

Vu le courrier du 7 décembre 2016 de Mme DITTLY Liliane, par lequel l'intéressée sollicite sa démission de la fonction publique territoriale et sa radiation des cadres de la fonction publique territoriale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE SUPPRIMER à compter du 1^{er} janvier 2017 le poste permanent à temps non complet (21,5/35ème) d'adjoint administratif de 1ère classe,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette suppression.

3. Délibération modificative du budget 2016 n°3 – Approvisionnement du chapitre 11

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 11 ne permettront plus la prise en charge sur l'année 2016 des dernières factures réceptionnées.

Afin de ne pas léser les différents créanciers et de pouvoir payer les différentes factures encore cette année, il conviendrait donc d'alimenter le chapitre 11 « Charges à caractère général », avec des crédits présents au chapitre 68 « Dotations aux amortissements et aux provisions ».

Monsieur le Maire propose donc de procéder aux écritures comptables suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- Déduction de 6 600 € du compte budgétaire n°6815 (« Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant »)

Dépenses de fonctionnement :

- Inscription de 1 300 € sur le compte budgétaire n°6232 (« Fêtes et cérémonies »)
- Inscription de 3 600 € sur le compte budgétaire n°6458 (« Cotisations aux autres organismes sociaux »)
- Inscription de 1 100 € sur le compte budgétaire n°6156 (« Maintenance »)
- Inscription de 600 € sur le compte budgétaire n°60612 (« Energie - Electricité »)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'APPROUVER la décision modificative ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces écritures comptables.

Le Maire,

Les Conseillers présents,

Damien WEISS

Dominique SIEDEL	
Sylvie DUTEY	
Laurence CORDON	
Denis DEUBEL	
Angélique FABACHER	
Aurélie HAMMENTIEN	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Catherine KLINGLER	
Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	
Nathalie SCHALL	